



DE  
**L'ABBAYE**

Tél. 021 841 16 33  
Fax 021 841 19 72  
municipalite@abbaye.ch

Au Conseil Communal

**1344 L'Abbaye**

Réf.

### **Préavis N° 6 / 2010 – Soutien au Télési du Lac de Joux**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Ce printemps la Société du Télési du Lac de Joux SA a présenté en municipalité les mutations en cours et plus particulièrement les nouvelles forces engagées au comité.

Leurs premières approches ont rapidement mis en lumière la nécessité d'acquisition de nouveaux matériels. Le contrôle technique des installations n'a pas montré de défaut majeur. Cependant au vu de l'état actuel, une rénovation de plusieurs parties de l'ensemble mécanique s'avère indispensable pour garantir une utilisation optimale dans des conditions hivernales. A ce propos nous remarquons que toutes les stations d'hiver se battent pour offrir une qualité de service qui réponde aux besoins d'une clientèle de plus en plus exigeante. Par exemple des pannes à répétitions, mêmes intermittentes, peuvent mener le client vers d'autres horizons. Ainsi une mise en ordre des lignes de sécurité des téléskis s'opérera comme mesure immédiate de prévention.

D'autre part l'utilisateur des pistes s'attend à trouver une qualité de damage irréprochable, ce qui a été mené à bien par le service technique ces dernières années. Seul l'achat d'une nouvelle dameuse permettra la continuité de cette qualité d'exécution. Et afin de protéger ce matériel, il devient logique d'agrandir le local de stockage des machines et du matériel en général.

Comme vous le comprenez plusieurs dépenses nécessaires et indispensables sont à exécuter à court terme. Malheureusement la société du télési n'a pas pu faire de réserves suffisantes durant les exploitations de ces dernières années pour faire face à cette mise à niveaux.

Dès lors une question se pose. Quelle est la stratégie des autorités communales par rapport à cette offre d'activité hivernale ? Quel est le vœux du citoyen lambda ?

Que voulons-nous faire des quatre remonte-pentes ?

- Télési du Lac de Joux (1287 m),
- Télési du Communal (400 m),
- Télési du Sapelet (1400 m) et
- Télési des Collondès pour les enfants (220 m) ?

Rappelons-nous cette devise : Un esprit sain dans un corps sain. Dans le domaine de la santé, de nombreux organismes tentent à faire bouger les gens par tous les moyens et ceci durant toutes les saisons. La Municipalité est convaincue que c'est de son devoir de soutenir cette activité sportive qui va dans ce sens, tout en drainant des clients potentiels pour l'établissement public de l'Hôtel de Ville.

Un rapide coup d'œil sur les comptes de la commune voisine confirme que là aussi l'engagement d'une aide financière par les autorités s'avère indispensable.

Mais revenons aux besoins locaux. Dans l'immédiat ils se résument de la façon suivante :

- a) Achat d'une dameuse d'occasion : fr 50'000.-
- b) Entretien immédiat de diverses machines, matériel : fr 25'000.-
- c) Nouvelle gare de départ : fr 120'000.-

L'investissement à concéder s'élève à fr 195'000.-

D'autre part, soyons conscients que pour une durée de plusieurs années les recettes ne couvrent pas totalement les charges. Dès lors nous vous proposons d'introduire une subvention annuelle communale de fr 25'000.- par voie budgétaire, demandée par la société du Télési.

Pour comparaison, rappelons-nous que notre commune participe au Centre sportif de la Vallée de Joux par une contribution annuelle d'environ fr. 240'000.-.

Dès lors et compte tenu des explications ci-dessus, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

## Le Conseil communal de L'Abbaye

- ♦ Vu le préavis 6/2010 du 1<sup>er</sup> septembre 2010;
- ♦ Ouï le rapport de la commission d'étude;
- ♦ Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**accepte**

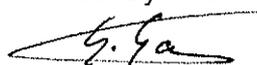
1. D'accorder un don de fr. 195'000.- à la société du Télési du Lac de Joux SA, et de faire figurer le montant aux investissements, compte N°9141.10.06
2. De financer ce montant par un recours à l'emprunt dans les limites du plafond d'endettement de fr 9.3 millions (endettement au 31.12.2009 de 6.32 millions)
3. D'amortir de la manière suivante:
  - fr. 75'000.00 prélèvement sur fonds réserve générale compte 9282.1
  - fr. 15'000.00 par le budget, sur une période de 8 ans au maximum, la première fois en 2011, compte (150.3311 – *nouveau compte*)
4. D'accorder un montant de fr 25'000.- (don annuel) pour les frais de fonctionnement de la société du Télési du Lac de Joux SA. (150.3653.3 – *nouveau compte*) dès la saison 2010-2011

La Municipalité est à la disposition de la commission pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Gabriel GAY



Le Secrétaire



Jacky REYMOND

Municipaux responsables: Gabriel Gay, syndic; Paul-Claude Rochat et Jean-Louis Reymond, municipaux

Commission: Jâmes Favre, rapp.; Bernard Muller, Sergio Cerutti, Anthony Rochat et Michel Berney; Heidi Grobet et Désiré Rusovsky, suppl.